

20 PROPOSITIONS

pour améliorer la vie des femmes en France

1 Développer l'autonomie financière des femmes

- Maintenir les 35H/semaine – durée qui permet de concilier une vie familiale et une vie professionnelle.
- Instaurer un libre choix au temps partiel et au télétravail (sans justification particulière).
- Supprimer les inégalités de revenus F/H : à poste égal, formation égale, expérience égale, une femme est payée à l'égal d'un homme sous peine d'une saisine du Défenseur des Droits.
- Promouvoir l'entrepreneuriat au féminin : financement de formations dédiées, baisse de l'impôt sur les sociétés, suppression du RSI, accès facilité au crédit bancaire, doublement des plafonds de chiffre d'affaires en vigueur pour les micro-entreprises, réforme du Code du Travail, élargissement de la loi de sauvegarde accélérée aux TTPE, extension du principe d'insaisissabilité de la résidence principale aux TTPE.
- Instauration d'un SMIC minoré (forte réduction des charges sociales et patronales sur le SMIC).
- Ouverture de l'apprentissage et de l'alternance tout au long de la vie (sans condition d'âge).
- Réformer l'Unedic (Pôle Emploi) et le Fongecif (Formation Professionnelle) afin de mieux accompagner le retour à l'emploi.
- Création d'une assurance chômage universelle qui couvre les salariées mais aussi les commerçantes, indépendantes, entrepreneures, libérales, agricultrices et démissionnaires.

2 Promouvoir l'accès des femmes aux responsabilités

- Elargir les missions du Défenseur des Droits qui aura pour objectif de favoriser les opérations de contrôle aléatoires et imprévues sur les politiques d'équité F/H des entreprises sur la base du « Name and Change ».
- Imposer aux Conseils d'Administration des entreprises publiques comme privées de définir, chaque année, un quota de représentation féminine au sein des Comités de Direction et Comités Exécutifs.
- Obliger les entreprises à rédiger un rapport annuel de situation comparée F/H sur la question de l'égalité professionnelle (Egalité des salaires // Egalité des carrières) et à proposer des actions correctrices.
- Encourager les femmes issues des secteurs privé, public, associatif aux mandats électifs (formations dédiées, indemnité minimale, statut clarifié, parité à toutes les élections et investitures sans exception ; création d'un « Congé électif » permettant de réintégrer son poste salarié après un mandat de parlementaire ou de maire).

3 Soutenir la parentalité des femmes et des hommes

- Créer un congé de maternité unique, garanti et indemnisé pour toutes les femmes quel que soit leur statut (salariée, entrepreneuse, commerçante, agricultrice, libérale, indépendante, intermittente).
- Prendre en compte les aléas de la maternité dans le calcul de la retraite et des congés annuels.
- Allongement du congé paternité à 4 semaines (sur la base du volontariat) pour renforcer le lien Père/Enfant et développement de Formations et/ou Sensibilisations à la Parentalité.
- Soutenir l'effort de construction et/ou de modernisation des crèches privées et publiques.
- Défisicalisation à 100% des frais de garde des enfants de moins de 3 ans.
- Généralisation du temps scolaire de 24 heures/semaine à tous les écoliers des maternelles et des primaires.
- Rendre obligatoire la scolarisation des enfants dès l'âge de 3 ans (6 ans dans les Instituts Médicaux Educatifs).
- Création d'un Ministère des Droits des Femmes, des Enfants et de la Famille.

ASSOCIATION IAE AU FÉMININ

Association des Femmes Diplômées des IAE de France
Association régie par la loi de 1901
Présidente-Fondatrice : Agnès Cerighelli
9 rue Anatole de la Forge. 75 017 Paris
Mail : iae.feminin@gmail.com. Site : www.iaeaufeminin.fr